

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Blais

<https://www.cadre21.org/membres/b342c93e9da17b0eb326d686>

Date d'obtention : 2021-09-23 18:03:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Facile d'utilisation

Rapidité pour le traitement du dossier

Chaque intervenant connaît son rôle

Qu'il ne faut en aucun cas chercher à voir les photos ou vidéos qui ont été partagés et ce, à tous les niveaux d'intervention

Qu'une récidive sera automatiquement judiciairisée

L'intervenant scolaire peut saisir l'appareil électronique s'il a des doutes raisonnables de croire qu'il contient des images de pornographie juvénile

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir qu'elle est mon rôle (limite) et qu'elles sont les informations que je dois obtenir avant de référer au service de police. Savoir qu'elles sont les questions appropriées afin de ne pas nuire au reste du processus. Je serai plus en contrôle dans mes interventions, ce qui mettra en confiance les jeunes avec qui je devrai intervenir. Je vais également pouvoir les informer des étapes qui suivront.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas chercher à regarder les photos ou vidéos qui sont en cause. À suivre les étapes du programme et à poser les questions du formulaire seulement. Informer seulement les intervenants nécessaires afin de garder la confidentialité. Rassurer le jeune en montrant que nous prenons la situation en charge.